

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 30 septembre 1985 portant création du D.U BIOLOGIE ET MEDECINE DU SPORT, modifié par les arrêtés du 18 juin 2001, du 22 mai 2006, du 06 mars 2014, du 05 octobre 2015 et du 22 mai 2006 et du 10 juillet 2017,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U BIOLOGIE ET MEDECINE DU SPORT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HATEM Stéphane (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Frédéric KHIAMI (PH)

Docteur Pierantonio LAVENEZIANA (MCU-PH)

Docteur François LHUISSIER (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 05 juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU